

-2 photos officielles ou e-photo

-1 photocopie de la pièce d'identité
(recto,verso)

-Journée d'appel (à partir de 17 ans)

-ASSR 2

-1 justificatif de domicile de moins de 6 mois

-Si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, fournir une copie de la pièce d'identité (recto,verso) de la personne qui héberge ainsi qu'une attestation d'hébergement